

Lettre au ministre de l'Éducation

Tout récemment, j'écrivais au ministre de l'Éducation du Québec, Jean-Marc Fournier, pour lui fournir mes réflexions quant aux différentes dénonciations sur la mauvaise gestion de l'inclusion en classe ordinaire des élèves ayant des besoins spéciaux. Je considère, et je crois encore, que l'inclusion est un droit pour ces élèves. En effet, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec est très claire à ce sujet, personne ne peut faire de discrimination en vertu d'un handicap. Cependant, dans ma lettre, je tenais le gouvernement libéral de Jean Charest comme principal responsable de la grogne de la population à l'égard du principe même de l'inclusion.

Je considère qu'il est de la responsabilité du ministre d'apporter rapidement des améliorations à ce sujet par le biais des négociations collectives actuelles dans le secteur public. En effet, il y a trop de personnes qui souffrent des carences causées par le sous-financement en éducation, et ce, depuis de nombreuses années. La génération actuelle des jeunes ne peut plus attendre puisqu'elle est en survie, voire en péril. Sans ressources additionnelles, l'inclusion des élèves ayant des besoins spéciaux dans les classes ordinaires constitue un échec. Toute analyse de la situation actuelle dans les écoles permet de voir à quel point le système d'éducation SOUFFRE — et le terme est volontairement choisi — d'un manque flagrant de ressources humaines, matérielles et financières. Même l'OCDE révélait, en 2004, que les principaux obstacles rencontrés lors de la mise en place de l'inclusion sont, entre autres, un financement qui n'est pas assuré de façon optimale, un nombre d'élèves par classe trop élevé, une formation des maîtres inadéquate et des services de soutien mal adaptés.

Je me suis donc permis de faire quelques recommandations qui aideront le ministère de l'Éducation à remettre sur ses rails la locomotive de l'inclusion scolaire :

- 1- Réaffirmer bien haut le principe de l'inclusion des élèves à risque dans la classe ordinaire.
- 2- Reconnaître que la mission de l'inclusion scolaire constitue un projet qui exige l'engagement de toute la communauté : école, commission scolaire, parents, élèves, directions, monde du travail.
- 3- Réduire le nombre d'élèves par classe pour éviter que certaines classes ne soient surchargées alors que d'autres intervenants ne reçoivent aucun élève en difficulté dans leur classe.
- 4- Offrir un soutien orthopédagogique professionnel aux enseignants qui accueillent des élèves en difficulté et qui ont à adapter leur pédagogie à ces élèves.
- 5- Réaliser de véritables plans d'intervention adaptés, conformément à la Loi sur l'instruction publique, pour chacun des élèves en difficulté et selon des standards de qualité pour que ces plans soient pédagogiquement utilisables par les enseignants.
- 6- Valoriser la profession enseignante en offrant aux enseignants des salaires conformes à leur responsabilités professionnelles afin d'encourager les meilleurs individus à choisir cette profession. [...]

J'ose croire que le ministre de l'Éducation portera une attention sérieuse à ces recommandations. Il y va de l'avenir de nos jeunes et de la santé de nos enseignants. Je ne peux que les encourager à lutter pour que ce projet se réalise. Je serai de cette lutte à leurs côtés.

Ghyslain Parent, Ph. D.

Directeur du programme d'enseignement en adaptation scolaire, Université du Québec à Trois-Rivières

Les Matinées sportives de l'école Saint-Pie X

Depuis octobre 2004, nous avons pris l'initiative de nous lever très tôt pour faire vivre aux élèves du troisième cycle qui le désirent, des activités avant le début des cours. Les « matinées sportives » visent à faire bouger les élèves afin de pallier certaines lacunes de sédentarité et de concentration en classe. La philosophie du projet étant le plaisir avant tout, aucun geste de frustration, de manque de respect verbal ou physique ni aucune attitude négative ne sont tolérés. Les élèves répondent très bien à cet encadrement rigoureux et en profitent pleinement, car ils ne disposent que d'une heure de jeu.

Les enseignantes et les enseignants témoignent que les jeunes participant aux « matinées sportives » ont une capacité de concentration accrue et qu'ils demeurent davantage réceptifs aux apprentissages. Conséquemment, nous constatons une nette diminution de l'agressivité des jeunes dans leurs déplacements à l'école.

Le projet a tellement suscité d'intérêt que le député fédéral du Bloc Québécois, du comté de Beauport-Limoilou-Québec, Christian Simard, nous a honorés de sa visite afin de voir par lui-même le succès de cette initiative de l'école. Il a questionné les élèves sur le projet et a vanté les bienfaits de ce dernier, accordant une aide de 200 \$. Ce montant servira à offrir une collation santé aux enfants après chaque période d'activités.

Mylène Tardif
Éducatrice spécialisée

Richard Mercier
Enseignant de 6^e année, École Saint Pie X